

Le trente mars deux mil dix sept à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LE BIGNON DU MAINE s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis BELLAY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 21 mars 2017

Présents : Jean- Louis BELLAY - Bertrand LANDELLE - Marie-Laure HARDY - Laurent RAGUIN - Nicole ROMARIE - Mickaël DUCHEMIN - Michelle BOUE - Constance THIREAU - Gilbert DELLIERE - Louis MAHE

Secrétaire de séance : Marie-Laure HARDY

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) non excusé(s) : Sébastien MONSIMER

Assistait également : Odile HEUVELINNE Adjoint administratif

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la séance du 23 février 2017
- Vote des comptes administratifs 2016
- Approbation des comptes de gestion 2016
- Vote des taux d'imposition 2017
- Affectation des résultats 2016 et vote des budgets primitifs 2017
- Travaux toiture église : demande de subventions
- Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
- Travaux de voirie : groupement de commandes CCPMG
- Location du bâtiment situé 2 place de l'église
- Questions et informations diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 23 février 2017

M. Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance dernière. Il est approuvé à l'unanimité

2. Vote des comptes administratifs 2016

DCM n°2017-005

Faisant référence à la délibération du CCAS du 8 décembre 2016 supprimant le CCAS et donnant autorisation au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2016 de dissolution.

Les comptes administratifs 2016 sont présentés. Il en ressort les résultats de clôture suivants en section de fonctionnement et d'investissement :

CCAS - Budget TTC		
Section fonctionnement	0.00 €	
Section d'investissement	0.00 €	Résultat de clôture. 0.00 €
Annexe Commerce - Budget HT		
Section fonctionnement	8 387.93 €	
Section d'investissement	- 4 180.79 €	Résultat de clôture 4 207.14 €
Annexe Lotissement - Budget HT		
Section fonctionnement	33 366.59 €	
Section d'investissement	- 188 775.51 €	Résultat de clôture - 155 408.92 €
Annexe Assainissement - Budget HT		
Section de fonctionnement	19 558.76 €	
Section d'investissement	1 809.11 €	Résultat de clôture 21 367.87 €
Commune - Budget TTC		
Section fonctionnement	211 096.85 €	
Section d'investissement	- 6 821.97 €	Résultat de clôture * 204 274.88 €

*hors restes à réaliser

Sous la Présidence de M. LANDELLE Bertrand et hors présence de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2016 CCAS, Commune et annexes Commerce, Lotissement, Assainissement.

3. Approbation des comptes de gestion 2016

DCM n°2017-006

Après délibération et à l'unanimité, Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2016, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part pour les budgets Commune et CCAS suite à la délibération du CCAS du 8 décembre 2016 supprimant le CCAS et donnant autorisation au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2016 de dissolution, annexes Commerce, Lotissement, Assainissement.

4. Vote des taux d'imposition 2017

DCM n°2017-007

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, décide de voter, sans augmentation, les taux d'imposition de 2017 comme suit :

✚ Taxe d'habitation.....	23.57 %
✚ Taxe foncière sur le bâti.....	32.56 %
✚ Taxe foncière sur le non-bâti	48.18 %

5. Affectation des résultats 2016 et vote des budgets 2017

DCM n°2017-008

Le Conseil Municipal, **après délibération, vote à l'unanimité** les budgets primitifs 2017 comme suit :

	Section	Investissement	Fonctionnement
✚ Annexe Commerce	Dépenses.....	38 480.79 €	39 217.14 €
	Recettes.....	38 480.79 €	39 217.14 €
Vote l'affectation de résultat (Article 1068) pour la somme de 4 180.79 €			
✚ Annexe Lotissement	Dépenses.....	376 255.79 €.....	378 255.79 €
	Recettes.....	376 255.79 €.....	378 255.79 €
✚ Annexe Assainissement	Dépenses.....	13 590.79 €.....	37 313.22 €
	Recettes.....	13 590.79 €.....	37 313.22 €
✚ Commune	Dépenses.....	74 991.91 € *.....	407 165.88 €
	Recettes.....	74 991.91 € *.....	407 165.88 €

*avec les restes à réaliser

Vote l'affectation de résultat (Article 1068) pour la somme de 8 045.97 €

Le Conseil Municipal décide qu'une subvention de 35 000 € sera versée du budget COMMUNE sur le budget COMMERCE.

Les investissements (hors reste à réaliser) TTC sont estimés pour le budget commune :

• Réparation toiture église BP commune.....	25 000.00 €	chap. 23/2313
• Volets mairie BP commune	1 681.48 €.....	chap.21/2135
• Glissières et grilles armoire salle des fêtes BP commune	644.64 €.....	chap.21/2158
• Travaux d'acoustique salle des fêtes BP commune	10 000.00 €.....	chap.23/2313
• Travaux de voirie BP commune	6 000.00 €.....	chap.73/2315
• Robot et autres matériels BP commune	500.00 €.....	chap.21/2188
Sous-total.....	43 826.12 €	

Les investissements HT sont estimés pour le budget commerce :

• Frais d'études BP commerce	5 000.00 €.....	chap.21/2031
• Trav accessibilité, changement porte, peinture, chauffage BP commerce	20 000.00 €.....	chap.23/2313
• Garde-fous BP commerce	500.00 €.....	chap.21/21318
Sous-total.....	25 500.00 €	
Total :	69 326.12 €	

6. Travaux toiture église : demandes de subventions

DCM n°2017-009

M. Le Maire propose de réaliser des travaux sur la toiture de l'église consistant à un redressement de celle-ci. La couverture sera en ardoises naturelles avec des crochets en « inox », des rives, des noues et des gouttières en zinc. Il propose de demander l'aide de la fondation du patrimoine représentant 10% de la dépense si nous obtenons 5% de dons, des subventions du conseil départemental dans le cadre du programme « restauration du patrimoine public de caractère » et « contrat de territoire » :

✚ Le plan de financement de ce projet s'articule comme suit :

<i>Dépenses estimées à</i>	<i>En € HT</i>	<i>Recettes estimées à</i>	<i>En € HT</i>
Travaux toiture église	23 000 €	Fondation du patrimoine (10%)	2 300.00 €
		Dons (5%)	1 150.00 €
		Conseil départemental : programme restauration du patrimoine public de caractère (30%)	6 900.00 €
		Conseil départemental contrat de territoire (35%)	8 050.00 €
		Commune (autofinancement)	4 600.00 €
total	23 000.00 €	total	23 000.00 €

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité** :

- ✚ décide de la réalisation des travaux au chapitre 23 article 2313 prévus pour le 2^{ème} semestre 2017
- ✚ statue favorablement sur le plan prévisionnel de financement précité
- ✚ sollicite l'aide de la fondation du patrimoine représentant 10% de la dépense si nous obtenons 5% de dons, du conseil départemental dans le cadre du programme « restauration du patrimoine public de caractère » et « contrat de territoire »
- ✚ donne tout pouvoir à M. Le Maire pour effectuer toutes démarches et l'autorise à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

7. Fixation des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint

DCM n°2017-010

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le maximum du montant des indemnités, avec effet au 1^{er} janvier 2017, pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjointes comme suit :

- Maire : 17% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1^{er} Adjoint : 6.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2^{ème} Adjoint : 50% de 6.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 3.3%
- 3^{ème} Adjoint : 50% de 6.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 3.3%

d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal, de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées.

- ✚ Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, accepte la fixation des indemnités des élus et autorise M. Le Maire à signer tout document inhérent au dossier.

8. Travaux de voirie : groupement de commandes CCPMG

DCM n°2017-011

La Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez propose un groupement de commandes pour le marché des travaux de voirie 2017. La consultation envisagera un marché d'un an reconductible 3 fois soit 4 ans maximum. Il est proposé d'autoriser M. Le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, valide ce point et autorise M. Le Maire à signer tout acte inhérent au dossier.

9. Location du bâtiment : 2 place de l'église

DCM n°2017-012

M. Le Maire propose de faire appel à un spécialiste du bâtiment (architecte) pour une étude afin d'envisager des travaux sur le bâtiment pour une valeur de 25 000 € HT qui se décompose de la façon suivante 20 000 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

HT pour les travaux et 5 000.00 € pour les frais d'études. La priorité sera l'accessibilité, le changement de porte, la peinture et le chauffage. Il propose un loyer de 500 € HT/mois et de mettre à disposition la licence IV et le matériel pour le futur repreneur.

Le Conseil Municipal, **après délibération et à l'unanimité**, valide ce point et autorise M. Le Maire à signer tout acte inhérent au dossier.

10. Compte rendu des commissions communales

+ Commission culturelle jeunes : MME Marie-Laure HARDY rapporte le compte rendu du Conseil d'école qui s'est réuni le mardi 9 mars. Les effectifs prévus à la rentrée 2017-2018 sont les suivants :

- Classe de CE1/CE2 : 11 CE1 - 12 CE2 (soit 23 élèves)
 - Classe des CM1/CM2 : 12 CM1 - 11 CM2 (soit 23 élèves)
- Le RPI compterait 86 élèves.

11. Agenda

- + Réunion de conseil municipal le jeudi 18 mai.
- + La cérémonie commémorative du 8 mai se déroulera le dimanche 14 mai sur notre commune

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10 h 30.

Le Maire
Jean Louis BELLAY